



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## MAIRIE DE MAREST - SUR - MATZ

### ARRETE 2025.04 PORTANT AUTORISATION D'UNE LOTERIE ou TOMBOLA

Le Maire de Marest-sur-Matz,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.322-3, D322-1 et D.322-3,
- Vu la demande d'autorisation de tombola formulée par l'APE LA MARELLE dont le siège social est domicilié à la Mairie de Marest-sur-Matz, 14 route de Compiègne
- Vu les statuts de l'APE LA MARELLE,

- Considérant que le capital total d'émission est de 4 800 € ;
- Considérant que les loteries ou tombolas sont en principe interdites sauf les cas d'exceptions visés par le Code de la sécurité intérieure ;
- Considérant que la tombola de l'APE LA MARELLE a pour but de participer à la vie scolaire et périscolaire tout en apportant son soutien au regroupement pédagogique Elincourt Ste Marguerite/Marest sur Matz ;
- Considérant que les bénéficiaires serviront à l'organisation de la kermesse en juin 2025, des cadeaux pour les futurs 6èmes et l'organisation de la chasse aux œufs en avril 2025 ;
- Considérant qu'il revient désormais au Maire de la commune où est situé le siège social de l'organisme bénéficiaire de délivrer l'autorisation

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'APE LA MARELLE est autorisée à organiser une tombola sous forme de tickets à vendre par les enfants du RPI Elincourt Ste Marguerite/Marest sur Matz durant les mois de février et mars 2025

**Article 2** : La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera remise à l'APE LA MARELLE

**Article 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen

Fait en Mairie le 04 février 2025

Le Maire

M. Christian LÉPINE



14 route de Compiègne 60490 MAREST SUR MATZ

Tél : 03 44 76 03 75

Mél : mairiemarestsurmatz@live.fr